



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2223

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Création d'une hélisurface sur le chemin de halage - Offre de concours par CAPIO Clinique du Tonkin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2223**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Création d'une hélisurface sur le chemin de halage - Offre de concours par CAPIO Clinique du Tonkin - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Préfecture du Rhône, direction de la sécurité et de la protection civile, a demandé la création d'une hélisurface pour les transports sanitaires et les transports urgents intervenant pour des raisons de service public. Les urgences sanitaires hélicoptères concernent principalement la clinique du Tonkin, la clinique protestante et l'hôpital de la Croix-Rousse. Le nombre de mouvements annuels est limité à 80.

L'hélisurface sera accessible par le chemin du Bac à Traille et implantée en bordure du chemin de halage sur la commune de Caluire et Cuire, sur un terrain propriété de l'Etat et confié à Voies navigables de France (VNF). La mise à disposition par l'Etat (VNF) à la Communauté urbaine de Lyon résulte d'une convention de superposition de gestion pour les berges du Rhône à Caluire et Cuire, approuvée par le conseil de Communauté le 11 juillet 2005.

Les travaux à réaliser correspondent à la réalisation de la rampe d'accès et de l'aire d'accueil des hélicoptères d'une surface de 900 mètres carrés environ. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le montant prévisionnel des travaux est de 51 540,05 € TTC.

Ce montant est pris en charge par le Ministère de la santé par l'intermédiaire de CAPIO Clinique du Tonkin qui présente donc une offre de concours d'un montant identique à la Communauté urbaine. Ce montant pourrait être réévalué au vu de la dépense réelle, dans la limite d'un dépassement ou d'une minoration de 10 %. Au-delà de ce seuil, un avenant à l'offre de concours sera présenté.

La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'opération qui sera réalisée dans le cadre des marchés de travaux de la direction de la voirie ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide la réalisation d'une hélisurface, chemin du halage à Caluire et Cuire, pour un montant de 51 540,05 € TTC.

2° - Accepte l'offre de concours de la société CAPIO clinique du Tonkin pour les travaux de réalisation de l'hélicoptère à Caluire et Cuire pour un montant de 51 540,05 €.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite offre de concours.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1647 individualisée le 10 janvier 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 51 540,05 € en dépenses et en recettes.

Le montant total est porté à 17 551 540,05 € en dépenses et 851 540,05 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.